

BANLAY FERTILE

CULTIVONS NOTRE QUARTIER VER(T) L'AVENIR

APPEL A PROJETS RELATIF A L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES QUARTIERS
– DOSSIER COMPLEMENTAIRE VOLETS INVESTISSEMENT ET PERSONNEL

Date : 15 septembre 2021



1.	RAPPEL GENERAL	3
	Rappel du projet initial	4
2.	AVANCEMENT DE NOTRE PROJET	5
	Eléments de maturation	5
	Démarrage du projet.....	7
	Localisation des espaces.....	10
	Fonctionnement du projet	12
	Calendrier	18
	Ecosystemes des acteurs et partenaires.....	19
3.	DIMENSION INNOVANTE	20
	Nouvelle organisation interne	20
	Prise en compte de la biodiversité avec l'intégration de végétaux labellisés « Végétal Local ». 20	
	Etablissement de « contrats de culture »	20
	Initialisation d'une gestion alternative des eaux pluviales	21
	Place importante de l'animal en ville, un sujet central dans ce quartier	21
4.	MODELE ECONOMIQUE DU PROJET	21
5.	FINANCEMENT	22
	Financement obtenu	22
	Demande de financement.....	22



1. RAPPEL GENERAL

Mot de l'élue

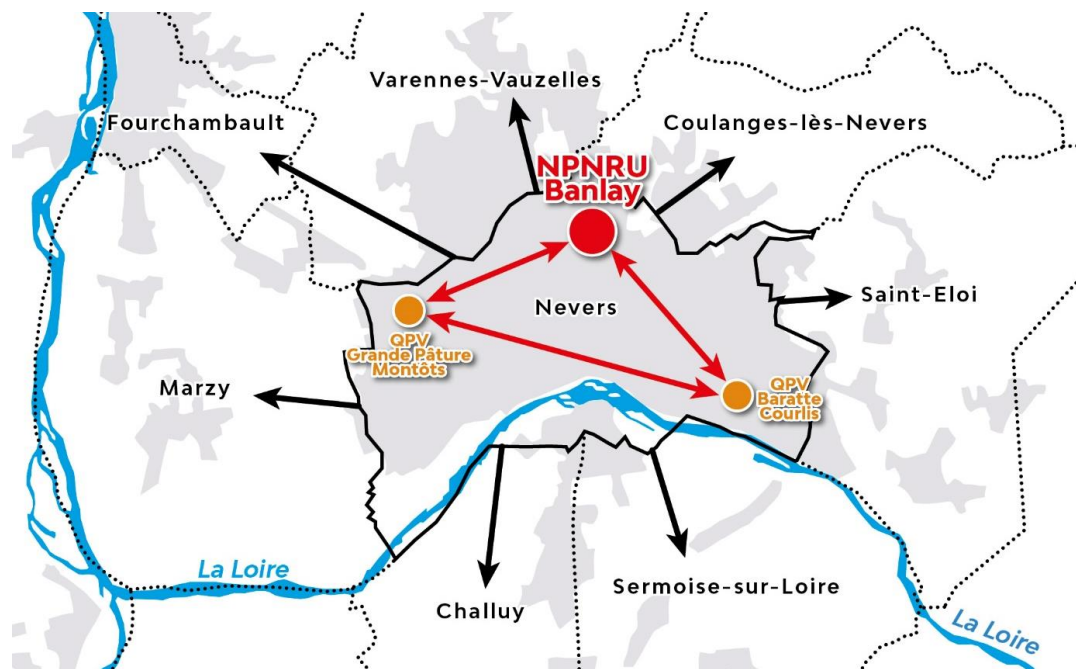
« Depuis 2014, la Ville de Nevers s'est engagée dans une dynamique de valorisation et d'enrichissement de ses espaces naturels et jardinés. Les nombreux projets nés de cette volonté se sont attachés à renforcer l'identité et le caractère de notre ville, à concevoir les changements et la gestion de notre paysage quotidien sous l'angle de l'agroécologie urbaine, tout en sensibilisant et en associant les habitants et acteurs locaux à cette évolution. Après l'obtention du label « Ville nature » en 2018, dans le cadre du concours « Capitale française de la Biodiversité », et du label « 4 fleurs », décerné par l'association des Villes et Villages fleuris en 2019, nous comptons bien poursuivre la concrétisation de nos efforts, en confirmant notre implication dans la démarche de quartiers fertiles intégré dans la démarche plus globale de labellisation du premier ÉcoQuartier de notre commune. Cette dernière représente pour nous la reconnaissance nationale de notre engagement pour l'amélioration durable de la ville, et au-delà, un moteur pour le rayonnement et l'attractivité de notre territoire médian. »

Anne Wozniak,

Adjointe en charge de l'Environnement naturel et de l'Urbanisme
Conseillère communautaire

Rappel de la localisation et du Périmètre géographique

Le projet s'inscrit à l'intérieur du Quartier Politique de la Ville (QPV) Banlay de Nevers, le long du boulevard (ancienne RN7) qui le traverse d'ouest en est. Ce projet s'inscrit dans une synergie avec des surfaces agricoles urbaines existantes ou à venir dans d'autres QPV du territoire neversois qui ne relèvent pas du NPNRU du Banlay, notamment le quartier des Montôts où des fonciers sont déjà disponibles. A plus long terme une ouverture vers d'autres territoires de l'agglomération sera recherchée pour conforter la production locale.



Lien avec le NPNRU et ses enjeux

Rappelons que ce projet s'inscrit dans la transformation du quartier avec le NPNRU.

Les démolitions prévues (plus de 550 logements sur les 1250 du quartier) vont libérer des surfaces foncières importantes au cœur de ce site dont l'un des atouts est la proximité du centre-ville de Nevers.

La démarche d'agriculture urbaine engagée par la ville sur le Banlay vise plusieurs objectifs et enjeux :

- assurer une transition et gérer un paysage d'attente pour ce quartier dont la transformation va prendre plusieurs années dans un contexte de détente du parc de logements,
- favoriser dans les quartiers (4 QPV sur la ville dont le PNRU de la Grande Pâture et le NPNRU du Banlay) un accès à la nature et recréer un sentiment d'appartenance à un territoire commun,
- faire partager une culture de la biodiversité et de la production locale,
- renforcer une filière locale de maraîchage biologique en circuit court en s'appuyant sur son espace-test agricole de la Baratte. Pour mémoire la ville a créé sur son territoire plus de 23 ha de zone agricole dans le PLU approuvé en 2018,
- contribuer à la création d'une boucle alimentaire locale,
- être le ferment de la transition écologique.

Rappel du projet initial

Dans notre dossier de candidature, le projet se présentait comme ferment de la transition écologique à travers plusieurs visages et se déclinant sur plusieurs sites.

En effet, nous rappelons ci-dessous les multi-facettes de Banlay Fertile envisagées :

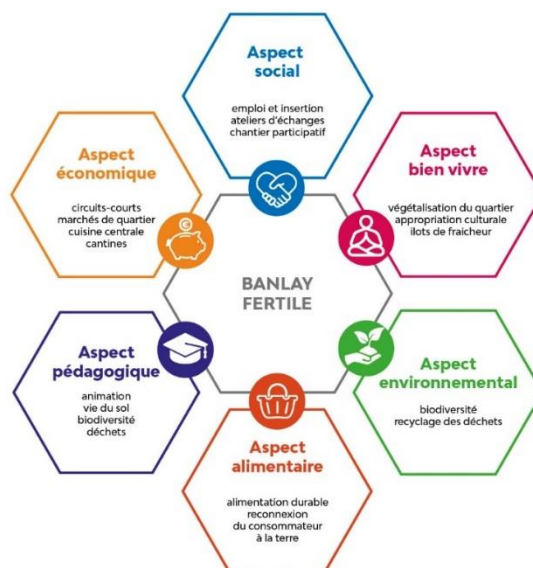
- Des jardins en partage ou familiaux,
- Un poulailler collectif,
- Une production de type forêt-jardin,
- Une zone de production transitoire,
- Les espaces publics conçus comme des parcs cueillette,
- L'éco-pâturage comme gestion écologique des espaces verts.

Et sur l'aspect multi-sites, nous rappelons que nous avons identifié dans le quartier du Banlay un foncier insuffisant seul pour établir un modèle économique viable, et devant être complété par des surfaces dans les autres QPV.

L'objectif à terme est d'aboutir à une meilleure intégration des QPV (Banlay, Montôts, Courlis) dans le territoire de la ville et de l'agglomération.

Aussi de manière transversale, notre projet avait l'atout de présenter un volet pédagogique important de par la proximité des écoles de la maternelle jusqu'aux lycées.

Cela représentait un axe prioritaire.



2. AVANCEMENT DE NOTRE PROJET

Eléments de maturation

Avec le lancement des études en janvier 2021 en parallèle du lancement de la mission de maîtrise d'œuvre sur la conception de l'aménagement des espaces publics notre réflexion a pu mûrir et s'enrichir.

Plusieurs éléments ont fait évoluer notre projet :

- Le développement des actions d'implication citoyenne
- Le renforcement de la place de l'animal en ville
- L'actualisation du calendrier du NPNRU

➤ Le développement des actions d'implication citoyenne

En effet, de manière globale, au sein de notre collectivité nous développons des actions d'implication citoyenne pour chacun des projets afin de co-construire avec les usagers, les citoyens dans l'objectif de l'amélioration du cadre de vie des neversois pour eux et par eux.

➤ Le renforcement de la place de l'animal en ville

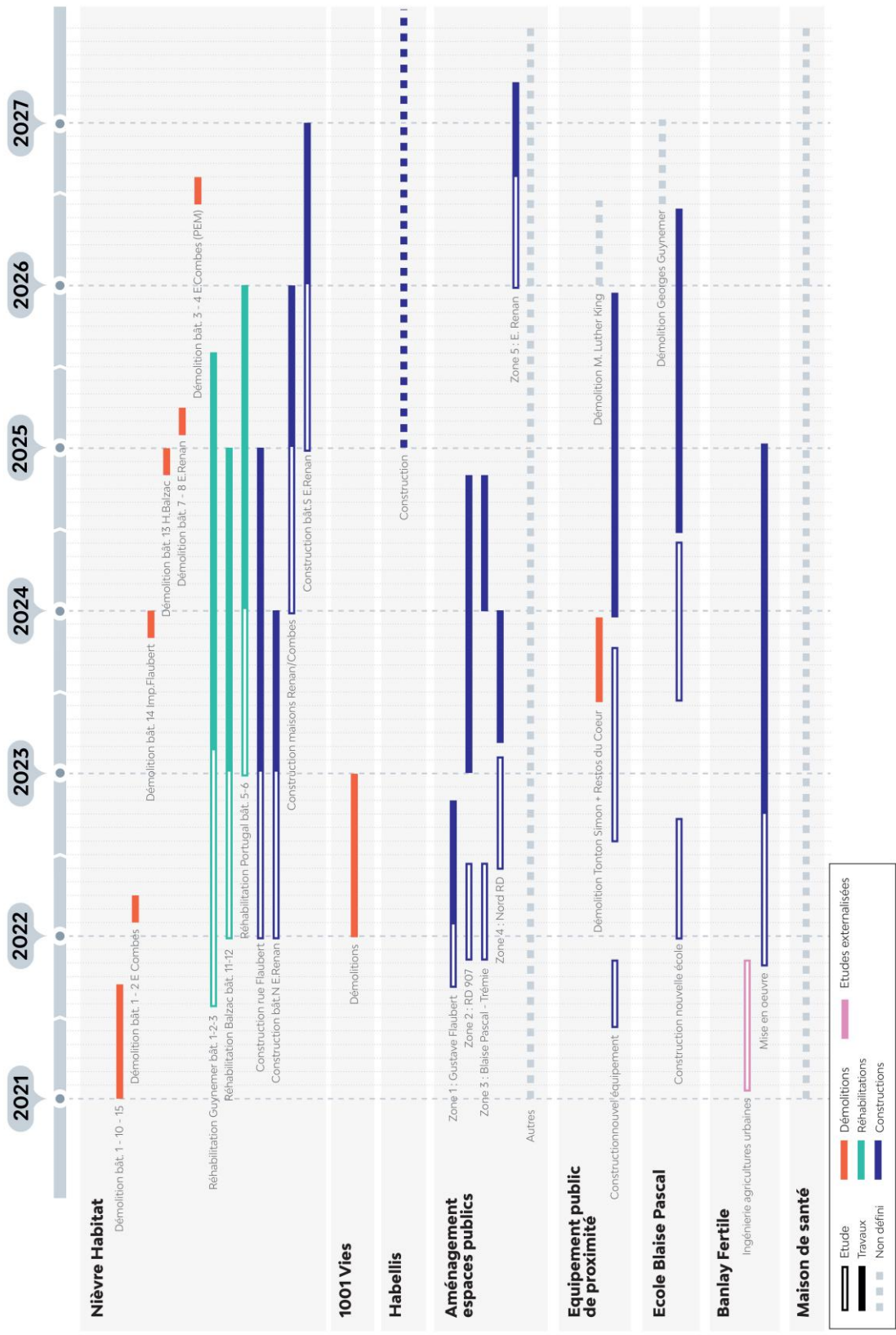
Également, la collectivité marque sa volonté d'impulser une dynamique innovante sur la thématique de l'animal en ville. En ce sens, le projet intègre davantage la place des espèces animales dans leur diversité et leur statut (sauvage, domestique).

➤ L'actualisation du calendrier du NPNRU

Notons aussi, notre projet a évolué avec l'actualisation du calendrier du NPNRU présenté ci-après.

Dans ce calendrier sont indiqués la planification des projets à la fois de la collectivité, mais également des bailleurs sociaux.

L'avancement de Banlay Fertile est fortement lié à l'avancée des démolitions gérées et suivies par les bailleurs et à l'avancée du projet d'aménagement des espaces publics géré et suivi par la ville de Nevers. Ces paramètres sont des contraintes fortes pour le phasage de la mise en œuvre de Banlay Fertile.



Démarrage du projet

➤ Lancement des études

Grâce aux co-financements obtenus suite à notre sélection parmi les lauréats de la première session d'Appel A Projets « Quartiers Fertiles » nous avons pu lancé dès janvier 2021 les premières études.

Nous travaillons ainsi avec un groupement qui nous assiste sur les études agro-pédologiques, les études de faisabilité de notre projet. Il nous accompagnera également jusqu'à la mise en œuvre du projet,

Il s'agit d'Up Cycle avec Phacélie, Antoine de Lombardon, et CPGF Horizons

A ce jour, nous sommes à un stade avancé sur la faisabilité du projet.

En parallèle, nous avons missionné un bureau d'étude, DCI environnement, qui assure dans un 1^{er} temps un travail d'inventaire écologique qui nous permettra de mettre en œuvre nos projets via le prisme environnemental avec la prise en compte des services écosystémiques.

Avec les bureaux d'études des actions de concertation et de pédagogie ont pu être engagées depuis le printemps 2021.

➤ Une démarche de concertation enclenchée

Les élus sont porteurs de la co-construction citoyenne. Au travers de ce NPNRU, les services de la collectivité développent alors les démarches participatives.

Ainsi, depuis le printemps 2021, nous avons pu aussi mener différents temps d'échanges avec des partenaires.

En effet, le 6 mai 2021 nous avons été à la rencontre d'un autre lauréat de l'AAP QF, la régie C2S à Vierzon afin de croiser nos projets, et de chacun rendre compte des difficultés rencontrés, des opportunités et valeurs communes.

Avec Up Cycle et Phacélie, un atelier des partenaires locaux s'est tenu le 28 mai 2021. Cela a permis de démarrer la réflexion collective avec des partenaires enthousiastes.



Atelier des partenaires – 28 mai 2021 – espace Martin Luther King - Nevers

➤ Des actions pédagogiques déjà engagées



*Atelier pédagogique – relevé piézométrique
Ecole Guynemer au Banlay*

Par ailleurs, dans une démarche novatrice, nous avons demandé aux différents BE d'apporter un regard pédagogique sur leurs thématiques de travail afin de partager la connaissance avec les habitants et particulièrement les jeunes. En ce sens, des ateliers pédagogiques ont été menés par les bureaux d'études CPGF, et DCI sur la thématique de l'eau le 25 mars 2021 et sur la thématique de la biodiversité le 10 juin 2021. Et, des nouvelles actions pédagogiques sont prévues prochainement d'ici fin septembre ou début octobre.



Atelier pédagogique – diagnostic écologique – Ecole Blaise Pascal au Banlay



Plus globalement, la collectivité a mis en place un collectif de proximité qui travaillera sur des thématiques précises du projet d'aménagement des espaces publics.

Egalement, des ateliers participatifs « grand public » sont mis en place avec le premier qui a eu lieu le 10 juillet 2021, le second prévu le 18 septembre 2021. Banlay Fertile impactant en partie les espaces publics, est intégré dans les questionnements portés aux habitants et acteurs du quartier.

➤ Une réflexion collective en cours

Le projet se nourrit des échanges transversaux entre nos services, les bureaux d'études et les acteurs extérieurs. Dans cet esprit, à notre demande, les bureaux d'études doivent régulièrement échanger entre eux afin de décloisonner la réflexion. L'exercice difficile et challengeant de ce NPNRU est de concevoir les différents espaces avec de multiples composantes sans pour autant donner l'impression de « patchwork », mais plutôt de trouver les bonnes combinaisons, et juxtapositions.

Notre projet a attiré l'attention de la société LaVilleE+ qui proposera des ateliers collaboratifs sous forme de serious game au salon Innopolis à Paris.

La collectivité co-anime ces ateliers au salon innopolis le 21 septembre prochain aux côtés de La VilleE+ : Co-Construire le quartier Fertile de la Ville de Nevers !



En trois sessions d'une heure, les participants au salon Innopolis Expo 2021 seront amenés à co-construire le projet du quartier fertile de la ville de Nevers. Une occasion de mettre en pratique une démarche synergique de projet et de s'enrichir avec de nouvelles méthodologies de travail collaboratives.

Description du projet

Nous continuons d'envisager notre projet comme le ferment de la transition écologique, avec l'opportunité de sensibiliser les habitants sur leur santé, via la nature, l'alimentation, les relations sociales.

A ce stade d'avancement les différents visages du projet sont maintenus et seront à adapter suite aux premiers résultats des études. Tout comme, ceux-ci nous permettent de poursuivre la réflexion sur les espaces à allouer aux différentes agricultures urbaines du projet.

En parallèle, le calendrier des démolitions et de l'aménagement des espaces publics vient contraindre fortement le phasage de la mise en œuvre de Banlay Fertile. Aussi, les différentes facettes du projet nous imposent de mener en parallèle diverses initiatives mais bien complémentaires.

Et, à plus long terme, nous étudierons la possibilité d'utiliser des fonciers dans le quartier des Courlis ; l'objectif étant toujours d'aboutir à une meilleure intégration des QPV (Banlay, Montôts, Courlis) dans le territoire de la ville et de l'agglomération.

Ainsi, les différentes composantes vont être déclinées ci-après selon les différentes typologies d'agriculture urbaine auxquelles viendra s'ajouter une dimension expérimentale de dépollution des sols :

- l'agriculture urbaine professionnelle,
- l'agriculture urbaine non-professionnelle collective,
- l'agriculture urbaine servicielle.

➤ L'agriculture urbaine professionnelle à vocation sociale et solidaire

La première phase des études qui s'est déroulée entre janvier 2021 et juin 2021, nous confirme que le foncier identifié dans le quartier du Banlay ne suffira pas seul à établir un modèle économique viable pour ce volet professionnel.

Ainsi, à ce jour, nous avons identifié deux sites dans le quartier des Montôts sur lesquels le projet professionnel peut démarrer rapidement dès 2022 avant le démarrage au Banlay sur un foncier qui sera libéré fin 2023.

Puis selon l'avancée du NPNRU, et la réussite de ce modèle économique, une duplication pourra être envisagée sur le foncier de l'école Guynemer.

➤ L'agriculture urbaine non-professionnelle collective

Des actions pourront démarrer en 2022. Tout d'abord, des projets test seront mis en place pour tester l'activité avec un groupe d'habitants intéressés et motivés. La localisation définitive sera établie avec ce groupe en co-construction selon l'avancée du programme de renouvellement urbain et la libération des espaces ciblés.

Pour ce qui est du compostage collectif et du poulailler, ces éléments viendront former un ensemble cohérent avec les besoins des habitants, des acteurs locaux comme les écoles, le centre social pour trouver la meilleure combinaison, le meilleur emplacement et définir le fonctionnement. Des emplacements provisoires pour s'adapter au calendrier général du NPNRU seront ciblés également en concertation pour tester ces dispositifs dès 2022 et co-construire le fonctionnement futur durablement.

A proximité de la future école augmentée, le plan des aménagements des espaces publics prévoit des espaces verts. Dans ces espaces, un jardin école sera imaginé et installé comme une extension des aménagements de la future école.

➤ L'agriculture urbaine servicielle

En parallèle, dès que des espaces verts au Banlay seront sujets à entretien, l'éco pâturage pourra être mis en place. Vraisemblablement, les surfaces ne permettront pas d'avoir un troupeau à demeure. Il est donc question de commencer peu à peu cette nouvelle activité qui sera gérée par le service des espaces verts de la collectivité et d'installer la bergerie au centre technique horticole de la collectivité.

Par ailleurs, les aménagements publics intégreront des essences végétales comestibles comme des arbres fruitiers ou encore des petits fruits, et des aromatiques dans l'idée d'un quartier envisagé en parc cueillette rendant un service d'alimentation saine avec la consommation de produits de saisons. Sur cette partie, il est à noter, que la réflexion se porte avec la maîtrise d'œuvre et nos services. Notamment, un travail collectif et collaboratif est en cours pour la mise en place de contrats de culture.

➤ L'Expérimentation de dépollution des sols

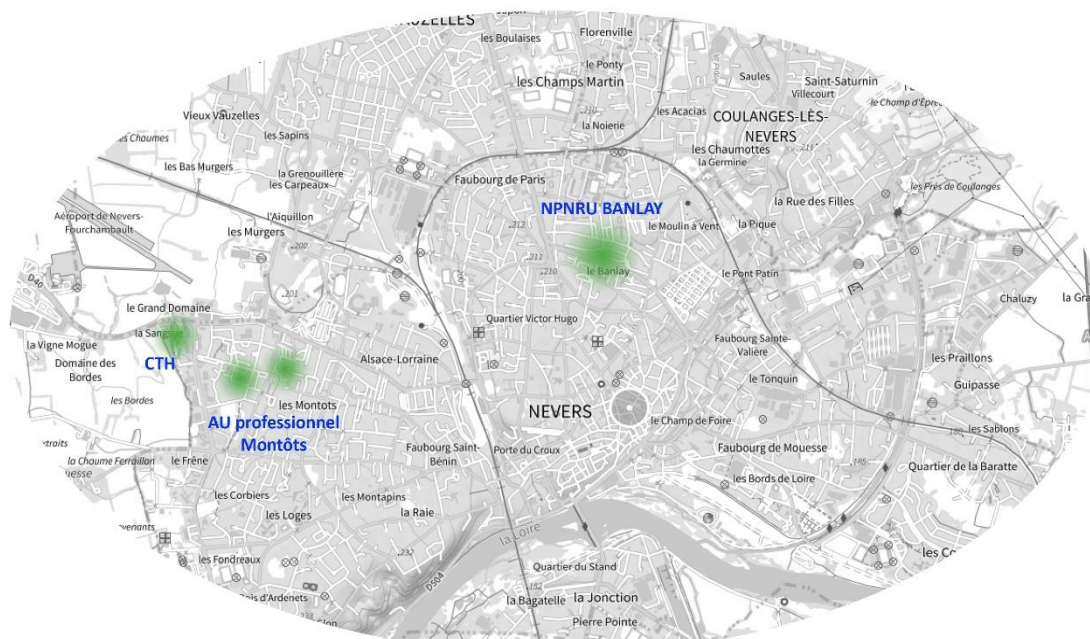
Les analyses de sols réalisées, lors de la première phase des études qui s'est déroulée entre janvier 2021 et juin 2021, ont révélé la présence de polluants (plomb, cuivre et hydrocarbures) sur les fonciers situés le long du boulevard (Banlay Sud-Ouest et Sud-Est).

Ainsi, sur l'un des fonciers concernés (Banlay Sud-Est) des parcelles pourraient être mises à disposition pour mener des projets expérimentaux de dépollution des sols avec l'accompagnement d'un bureau d'étude spécialisé dès début 2022.

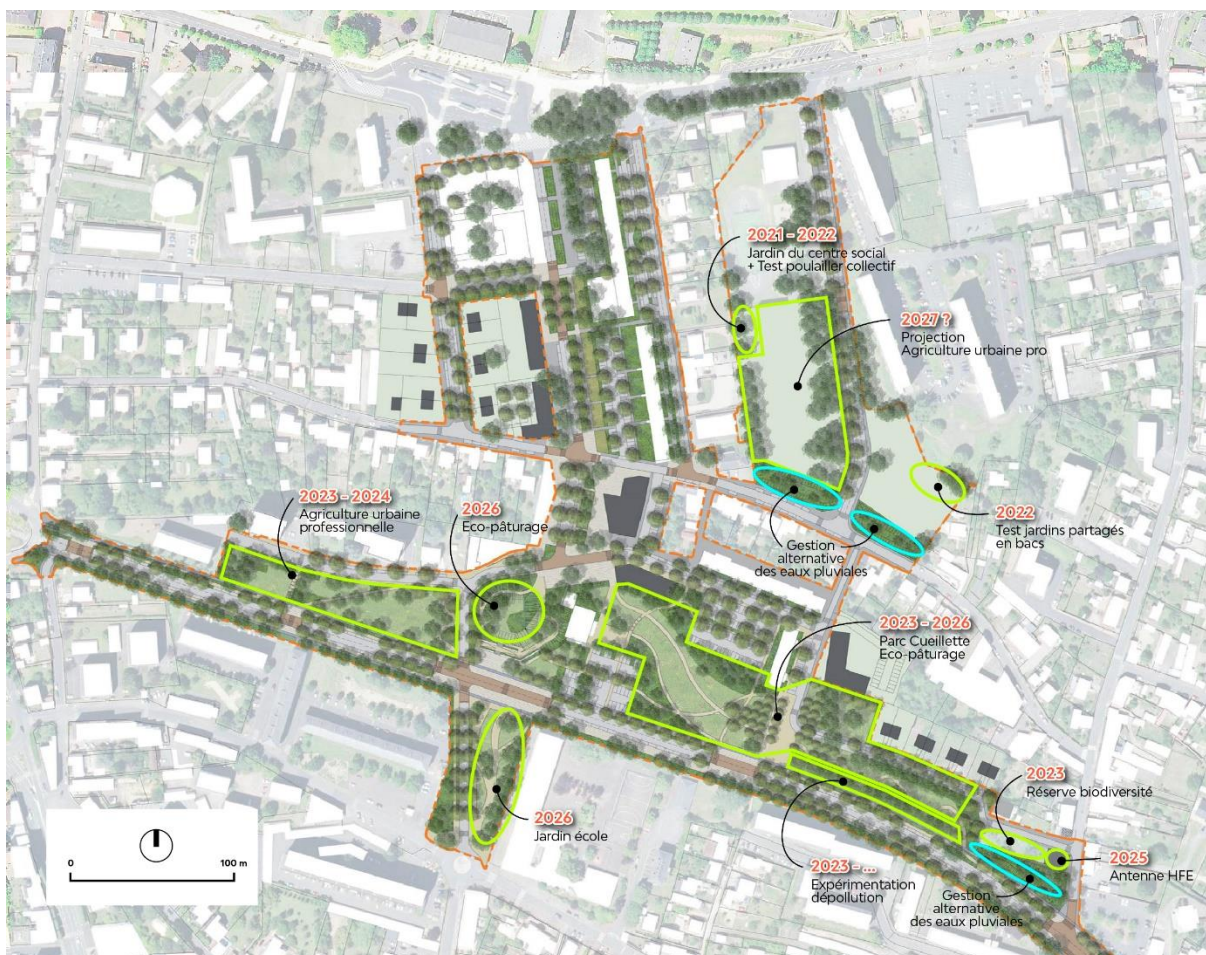
La localisation et le fonctionnement de toutes ces composantes sont exposés ci-après.

Localisation des espaces

Les différents espaces se positionnent principalement au Banlay, mais également dans le QPV des Montôts, en partie Ouest de la collectivité comme on peut le voir sur la carte ci-dessous.



Localisation des espaces cités pour la mise en place du projet



*Espaces définis à ce jour au BANLAY
Cartographie projet septembre 2021 – source fond de plan cabinet SLG (Moe)*



Espaces ciblés AU professionnelle aux MONTOTS



Installation de la bergerie au CTH

Fonctionnement du projet

Le fonctionnement est ici décrit selon la décomposition proposée ci-avant :

- l'agriculture urbaine professionnelle,
- l'agriculture urbaine non-professionnelle collective,
- l'agriculture urbaine servicielle,
- l'expérimentation sur sols pollués.

➤ L'agriculture urbaine professionnelle à vocation sociale et solidaire

L'activité agricole professionnelle envisagée au sein du projet « Banlay Fertile » se compose de trois activités :

- maraîchage bio,
- production d'aromatiques et plants,
- production de fleurs coupées.

Cette diversification permet une viabilisation du modèle économique, basé sur la vente directe de légumes et de plants, ainsi que de la formation et de l'animation autour de l'agriculture urbaine.

Le potentiel foncier disponible pour une activité maraîchère pleine terre est faible sur le quartier du Banlay. De ce fait, cette activité s'implantera sur deux quartiers prioritaires de la ville de Nevers : le Banlay et les Montôts.

Le porteur de projet sera unique, afin d'assurer une rentabilité et permettre la mutualisation des équipements et infrastructures. Il sera choisi via un appel à projet ou un appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation sur un foncier public. Idéalement, le porteur est une structure existante qui cherche à se diversifier, et qui a une vocation sociale et d'insertion par l'activité économique (IAE). Une attention particulière sera portée sur les propositions de mise en synergie des différentes activités développées sur les deux quartiers.

En effet, l'implantation de cette nouvelle activité maraîchère à Nevers a pour objectifs :

- La redynamisation de la filière maraîchère grâce à la formation au maraîchage de personnes éloignées de l'emploi
- la réponse à une demande en produit bios et locaux sur le quartier du Banlay

- l'expérimentation en vue d'une duplication de ce modèle agricole urbain sur le site de l'école Guynemer prévue d'être détruite en 2026.

Ce projet s'intégrera dans l'écosystème d'acteurs existant. En effet, le CFPPA de Nevers-Cosne-Plagny pourra apporter un support technique au porteur de projet ou lors d'animations, et pourra se servir du foncier agricole comme support pédagogique (conception, entretien, expérimentations).

- Maraîchage bio en insertion :

Cette activité se situe sur le foncier disponible mais limité dans le quartier des Montôts (2 x 5000m²), qui présente une valeur agronomique correcte et permet un forage. La production de légumes se fera en pleine terre et en agriculture biologique. Les petites surfaces nécessiteront l'usage de technique de type permaculture. L'implantation de serres tunnel permettra d'allonger la saison de production et garantir des revenus même en cas d'imprévus météorologiques. Une partie des plants nécessaires à la production seront produits dans la pépinière situé au Banlay.

L'exploitation et l'animation sont assurées par des salariés en insertion encadrés par la structure porteuse. Ce site prévoira un espace de vente directe pour les légumes, ainsi que les aromatiques et les fleurs coupées produits sur le quartier du Banlay, sous forme de permanences et/ou de paniers solidaires. Une partie de la production sera également vendue sur le marché du Banlay pour créer une offre de légumes bio au plus près de la demande.

- Fleurs coupées et pépinière de plants et aromatiques :

Ces activités se situent sur le foncier ouest du quartier du Banlay (4700m²), dont le sol est pollué au plomb. Une production alimentaire à vocation économique n'y est donc pas possible en pleine terre. C'est pourquoi la faisabilité de culture en pleine terre se tourne vers fleurs coupées. En complément, des plants et aromatiques pourront être produits en hors sol sous serre. L'exploitation de ce foncier sera assurée par les employés en insertion. Les fleurs et les aromatiques seront commercialisées sur le marché du Banlay et sur le point de vente situé aux Montôts. Les plants serviront de matières premières pour l'activité de maraîchage au Montôts.

Nous avons décrit un fonctionnement privilégié, néanmoins, la liberté sera laissé au candidat de suivre ce modèle ou d'envisager une installation plus high tech, notamment sur les sols pollués avec des techniques comme l'hydroponie ou l'aquaponie.

➤ **L'agriculture urbaine non-professionnelle collective**

Il s'agit des jardins en partage, du jardin école et du poulailler collectif.

- Les jardins en partage, vecteur de vivre ensemble

Comme pour les jardins en partage existants qui connaissent un grand succès dans les quartiers où ils existent déjà, la ville gèrera en régie les réservations et attributions des différentes parcelles accessibles à tous. Ainsi le cadre existant s'appliquera également ici, avec notamment le respect de la charte qui exige les principes de l'agriculture biologique.

Dans un premier temps nous souhaitons mettre en place des bacs potagers et une zone de compostage collectif pour les habitants sur une zone non impactée par le présent dans l'immédiat.

Ce dispositif va permettre tout d'abord de répondre à un besoin de partage, de lien social. Pour ceux qui ne souhaitent pas se lancer dans la création d'un jardin sans expérience, ce sera l'occasion d'apprendre les bases du jardinage en partageant avec les autres dans ces espaces de vie commune.

Durant cette période, nous construisons le projet définitif des jardins partagés avec les habitants et le centre social pour qu'ils soient pleinement acteurs.

Cette dynamique a déjà démarré au printemps 2021. Un premier dispositif de jardins partagés a été mis en place par le centre social. Il a permis d'identifier certains jeunes à la main verte et des habitants intéressés sur lesquels le dispositif pourra notamment s'appuyer dans son déploiement.

Les récoltes estivales ont pu être partagées entre les habitants. Egalement, les pré-ados et les adolescents ont pu cuisiner des plats pour leurs parents au moment d'une soirée dédiée.



Ce projet inscrit dans le projet social de cette structure va continuer de se développer. Notamment, le centre social souhaite compléter avec le compostage par l'acquisition d'un « culbuto », modèle de composteur rotatif développé par une société neversoise et fabriqué en France avec des matières recyclées et recyclables. Egalement, un accompagnement est prévu pour sensibiliser, expliquer les bienfaits de cette pratique.



En parallèle, une enquête auprès des habitants a été engagée au début de l'été pour mieux connaître le potentiel de personnes motivés à s'investir dans le jardinage et également de sonder les attentes.

Les premiers retours de cette enquête sont positifs et encourageants et oriente notre proposition vers des petites parcelles comme un tremplin pour apprendre progressivement en partageant. En ce sens, notre partenariat avec le centre social est à renforcer sur cette thématique s'appuyant de leur expérience de cette année et devant se compléter.

Dans le projet définitif, nous espérons maintenir une zone de compostage collectif à disposition des usagers pour le dépôt des bio déchets, en contrepartie, les personnes bénéficiant d'une espace de jardin pourront utiliser le compost in situ.

Des ateliers de sensibilisation et présentation du fonctionnement seront réalisés régulièrement.

Sur ce point, nous travaillons avec l'agglomération de Nevers qui a la compétence des déchets avec la présence d'un maître composteur.

D'ailleurs, depuis cet été la ville de Nevers a déjà initié cela avec l'installation de bacs de compost sur une parcelle de jardins familiaux dans le quartier de la Grande Pâture. Un référent des jardiniers a été nommé et est formé pour comprendre et veiller au bon fonctionnement avec les autres jardiniers. Des supports pédagogiques sont en cours d'élaboration.

➤ Le jardin école : s'initier au jardinage et à la Nature dès le plus jeune âge

Un espace à proximité de l'école augmentée sera aménagé avec des supports pédagogiques, et du mobilier permettant les activités pédagogiques pour jardiner, observer, goûter et sentir la nature au fil des saisons comme ce que peut proposer l'école du dehors. Ajoutons, la conception se réfléchira en concertation avec les professionnels de l'éducation.

Néanmoins, nous savons que nous installerons du mobilier adapté (assises, tables, bacs,...) et qu'il sera nécessaire de renouveler le matériel de jardinage pour les enfants. Un point d'eau sera primordial. Il pourra être complété d'un système d'arrosage type goutte à goutte, et une cuve de récupération d'eau pluviale. Aussi, une cabane de rangement devra être proposée. Les espaces devront être clôturés. Et un point de regroupement abrité sera apprécié.

➤ Le poulailler collectif : changer le regard sur le monde animal et réduire les déchets

Pour le poulailler collectif, une réflexion doit en amont être menée avec les acteurs potentiels comme les écoles, et le centre social afin de s'assurer du bon usage et d'une surveillance quotidienne. Ce dialogue commencera dès cet automne avec l'objectif de démarrer un poulailler test au printemps 2022 voire à l'automne 2022.

L'implantation du poulailler « test » pourra dans un premier temps être réalisé dans un espace non impacté par le projet immédiatement.

Pour bien fonctionner, une équipe citoyenne référente assurera la gestion, l'entretien et le suivi de manière bénévole. Cette équipe sera mise en place grâce aux échanges de co-construction de cette action.

La place de l'animal est par ce biais mise à l'honneur, permettra aux enfants et citoyens de découvrir et respecter d'autres formes de vies.

Le don des œufs est à envisager dans les discussions et échanges avec les partenaires et dans le respect des règles sanitaires.

A plus long terme, une mini ferme urbaine est envisagée.

➤ **L'agriculture urbaine servicielle**

L'éco-pâturage et l'aménagement des espaces publics nourriciers s'inscrivent dans cette dimension de l'agriculture urbaine. A cela s'ajoute également la dimension pédagogique ainsi qu'un volet de préservation de la biodiversité support d'auxiliaires de cultures.

➤ L'éco-pâturage ; une autre façon de gérer le végétal dans des espaces ciblés

Concernant l'éco-pâturage, il assurera une fonction d'entretien écologique des espaces verts libres. Il évitera ainsi l'utilisation de matériel motorisé, consommateur de carburant et parfois bruyant, notamment au sein d'un habitat dense.

C'est aussi une volonté des élu-e-s de mettre en avant davantage l'animal en ville, surtout dans des quartiers où la densité et la forme urbaine avaient éloigné les habitants du lien avec la campagne extérieure.

C'est aussi une démarche cohérente avec d'autres actions menées sur la ville, en particulier avec la gestion pastorale des espaces environnants le sentier pédagogique du Ver-vert, situés en site Natura 2000 le long de la Loire et faisant l'objet d'un contrat Natura 2000. L'ensemble de ces mesures permettront de confirmer une filière ovine ligérienne renaissante.

Ainsi, pour démarrer cette activité, la collectivité envisage l'acquisition de 2 moutons en les installant au centre technique horticole situé à l'ouest de la commune, boulevard des grands champs tout proche du QPV de la grande pâture.

L'intérêt aussi de ce choix, est d'assurer le contrôle et le suivi des animaux 7 jours sur 7 puisqu'une équipe 'astreinte' pour l'arrosage et l'entretien des plantes sous serre est assurée les week-end.

Le choix des animaux sera fait en fonction des différentes opportunités notamment auprès des éleveurs locaux ou auprès de l'OABA pour des animaux de réforme.

En parallèle un agent sera formé pour les soins et toutes les connaissances liées à l'élevage.

Et afin d'assurer le déplacement des animaux dans les lieux à entretenir au Banlay, une remorque bétailière devra être achetée ainsi qu'une tonne à eau.

➤ Des espaces publics qui invitent à goûter des fruits de saison

La végétalisation des espaces publics sera réfléchié selon une approche multicritère afin de maximiser les bénéfices rendus.

Au-delà de l'amélioration de la qualité paysagère, le végétal sera choisi et agencé afin d'être support :

- De biodiversité notamment grâce à l'intégration de la démarche « végétal local »,
- D'amélioration du cadre de vie en jouant son rôle d'îlot de fraîcheur,
- De diminution des émissions de CO2 en assumant sa part de séquestration de carbone
- Augmentation conséquente de la présence d'arbres,
- De gestion du pluvial,
- De liens sociaux,

Le tout permettra plus globalement d'améliorer le bien-être et la santé des habitants et enfin être source de nourriture.

Pour cela les espaces publics seront conçus comme " jardin-cueillette " permettant aux habitants du quartier de se rafraîchir grâce à l'ombre apportée tout en profitant librement des produits alimentaires. Les plantations comprendront des arbres fruitiers, des arbustes et également des vivaces comme des aromatiques, ou des plantes type rhubarbe. Ces espaces pourront inciter les autres habitants de la ville à venir s'y servir, s'y balader.



Afin d'optimiser le choix des arbres fruitiers, des contacts ont déjà été engagé avec le GREFFON 58, membre de l'association nationale des Croqueurs de pommes. Une attention particulière sera apportée aux variétés anciennes et adaptés localement.

L'ensemble de cette trame verte sera entretenus par les services espaces-verts de la Ville de Nevers, au même titre que l'ensemble des espaces publics du territoire communal. Une formation de certains agents des espaces verts a déjà été engagée avec le GREFFON pour acquérir les bonnes méthodes de taille et d'entretien des arbres fruitiers, ainsi que les techniques de greffe.

De surcroît, les fruitiers par leur entretien seront générateurs de paillis utilisables directement au sein du quartier.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement des espaces Banlay Fertile, des arbres malades ou non désirables seront abattus. Pour limiter les apports en déchetterie, la collectivité souhaite pouvoir valoriser ces déchets et les utiliser in situ dans les aménagements des espaces publics nourriciers mais aussi dans les jardins partagés. Ainsi, les résidus serviront de paillage pour réduire les besoins d'arrosage des espaces verts et jardinés. Et aussi, dans une moindre mesure, ils pourront servir de litière aux animaux.

Pour ce faire, la collectivité devra s'équiper d'un broyeur professionnel avec attelage afin de le déplacer sur les différents espaces du quartier (broyat d'arbres abattus, taille des arbres du quartier, taille des haies des jardins partagés du Banlay, ...). Cet investissement majeur permettra de créer une boucle vertueuse de la matière organique sur site.

➤ Un support pédagogique multidimensionnel

Au travers de ces différentes dimensions d'agriculture, des actions pédagogiques s'appuieront sur ces multiples espaces ainsi que sur tous les dispositifs déjà existants en matière de biodiversité.

- Implantation et suivi et dispositifs nichoirs depuis 2018
- Installation de ruches pour sensibiliser aux insectes pollinisateurs en 2019
- Animations pédagogiques (Journées rivières vivantes depuis 2001, sorties scolaires régulières, ...)
- Installation d'une signalétique « biodiversité » en bord de Loire et en centre-ville en 2018
- Création de parcours pédagogiques au parc Rosa Bonheur en 2014-2015
- Création de 2 refuges LPO en 2016 (Parc Rosa Bonheur et Parc des Loges)

Au-delà des actions de sensibilisation déjà menées avec nos bureaux d'études depuis le début du projet, des partenariats seront privilégiés avec les écoles du quartier et certaines associations environnementales. Les animations pédagogiques envisagées seront menées par la ville et/ou par des prestataires externes.

Le potentiel de la diversité des thématiques pédagogiques (initiation au jardinage, permaculture, découverte des auxiliaires de cultures, faire ses propres graines et plants, comment conserver et cuisiner les légumes du jardin, taille et greffe des arbres fruitiers, rôle des pollinisateurs, reconnaissance botanique, optimiser son compostage, connaissance des animaux de la ferme,...) permettra la composition d'un calendrier d'animations qui pourra intéresser une diversité de public et participer à la dynamique de l'essaimage des pratiques et des connaissances.

Aussi, pour compléter ce dispositif, nous envisageons la création de parcours pédagogiques au sein du quartier avec des panneaux d'informations pour apporter des clés de compréhension des éléments vivants du paysage.

En outre, après l'initiative de poulailler et de l'écopâturage, un volet pédagogique autour de l'animal prendra place par la création d'un centre animalier qui accueillera des animaux de la ferme.

Ce centre comprendra entre autre une micro-ferme, un dispensaire, un cimetière pour animaux. Il jouera plusieurs rôles notamment pédagogique, social, économique. Le fonctionnement s'envisage avec une structure de l'insertion par l'économie.

A terme, des synergies sont à trouver entre les services d'agriculture professionnel. L'équipement

Ainsi, l'équipement pourra être mutualisé pour le matériel, ou encore la valorisation des déchets à voir comme des ressources.

Le projet a également vocation à répondre aux préconisations du plan national nutrition santé (PNNS) notamment en valorisant l'accès à une alimentation saine. Nous nous appuyons encore une fois sur le centre social du Banlay qui est déjà moteur.

En effet, des ateliers cuisine sont déjà proposés, et continueront à l'être aux habitants du quartier. Ces ateliers, pourront le temps de la transformation du quartier être proposés au sein du centre social, mais également grâce à une cuisine mobile pour étoffer cette activité avec les aliments produits sur le quartier.



Nous avons à ce jour deux options qui se présentent :

- utilisation de la cuisine « mobile » de la collectivité aménagée dans deux conteneurs assemblés à installer sur une plateforme durant 3 semaines minimum. Cette cuisine a récemment été acquise et aménagée. Elle est utilisée en été pour l'animation « Nevers Plage ». Son usage est à programmer sur les autres temps de l'année.
- acquisition d'une cuisine mobile type food truck pour se déplacer dans différents lieux.

La réflexion est en cours pour faire le meilleur choix.

➤ Préserver la biodiversité utile à l'agriculture

Différents dispositifs sont prévus pour préserver la biodiversité existante et participer à son développement.

Ainsi, des haies vives composés de végétaux « Végétal Local », des hôtels à insectes et des nichoirs seront installés vers les jardins partagés ainsi que vers les parcelles d'agriculture professionnelle. Des ruches pourront être positionnées sur des toitures à définir, dans la continuité des ruches déjà installées par la collectivité.

Tous ces dispositifs favoriseront les auxiliaires de culture et pollinisateurs indispensables à la réussite et des différentes productions fruitières et légumières dans un esprit d'agroécologie. Cela concerne à la fois la production professionnelle et non professionnelle au Banlay.

Par ailleurs, la petite faune sauvage, en milieu urbain est sujette à de nombreuses blessures. Il sera possible de déposer les animaux en question à l'antenne de l'hôpital de la faune sauvage que nous étudions de mettre en place au Banlay. En effet, un hôpital de la faune sauvage est en construction dans le département voisin du Cher (18). Des taxi faunes sont formés pour déplacer les animaux blessés depuis leur lieu de découverte ou depuis une antenne jusqu'à cet hôpital ou une clinique vétérinaires appropriée afin de soigner et préserver ces espèces de plus en plus menacées par l'urbanisation grandissante.

Ces dispositifs seront également support de sensibilisation sur la biodiversité en général.

➤ **L'expérimentation de dépollution des sols**

Rappelons ici que les études ont révélé la présence de métaux lourds dans certains sols du quartier.

Cette pollution peut devenir une force du projet en développant des expérimentations et des pratiques agricoles de remédiation à travers des projets de phytoremédiation, mycoremédiation et (réutilisation du substrat épuisé de la champignonnière) et de reconstitution des sols. Des parcelles expérimentales pourraient être délimitées à cette fin sur la parcelle Est du Banlay. Ces expérimentations offrent une opportunité de répliquabilité sur l'ensemble des fonciers rencontrant les mêmes problématiques et ainsi transformé les sols en sol nourricier.

Ces expérimentations pourront permettre de créer des connexions afin de favoriser les liens entre les différentes populations des quartiers et des emplois en insertion en mettant en place un travail partenarial entre les chercheurs, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et les établissements scolaires (BPREA, Lycée agricole de Challuy...).

A cette fin, la Ville de Nevers consultera un bureau d'étude spécialisé dans la gestion des sols et des sites pollués afin d'être accompagné.

À ce stade, deux bureaux d'études ont été consultés (Exp'AU et Neobab) pour étudier les possibilités d'expérimentation qui pourraient être conduites sur les fonciers pollués du Banlay. Les pistes suivantes sont envisagées :

Expérimentation de la phytoremédiation simple ou assistée / associée (production en parallèle sur la parcelle) sur une parcelle de 200 à 500 m²

Analyse du transfert des polluants dans les fruits des vergers

Mise en place de noues filtrantes pour lutter contre les transferts de polluants (ruissellement et atmosphérique)

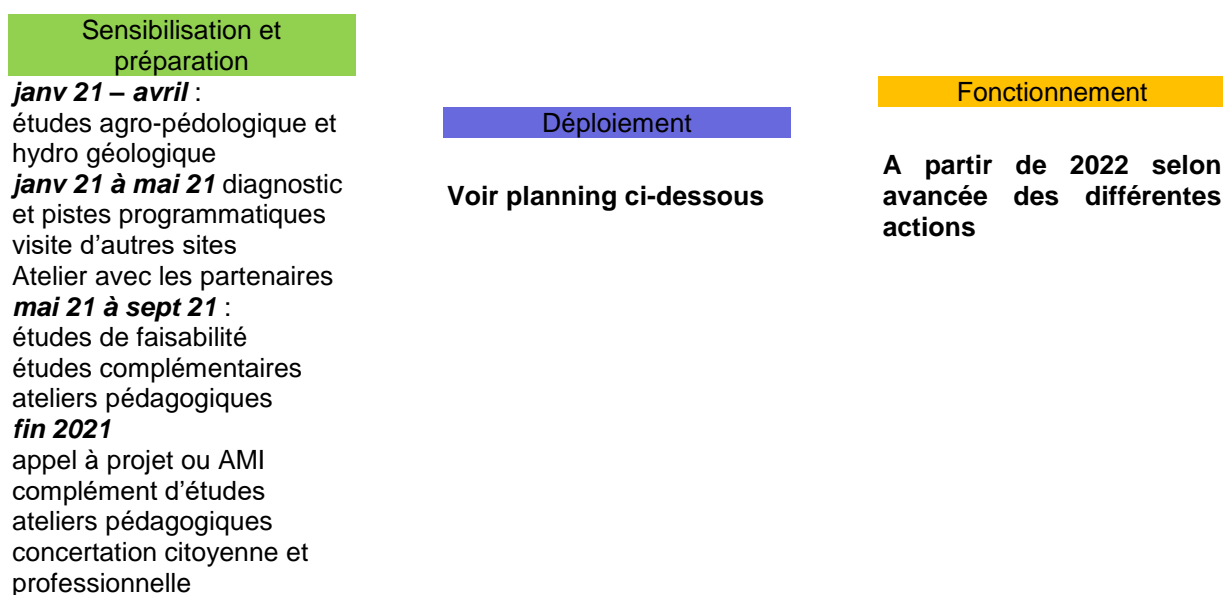
Les expérimentations seraient menées sur une durée de 1 à 3 ans.



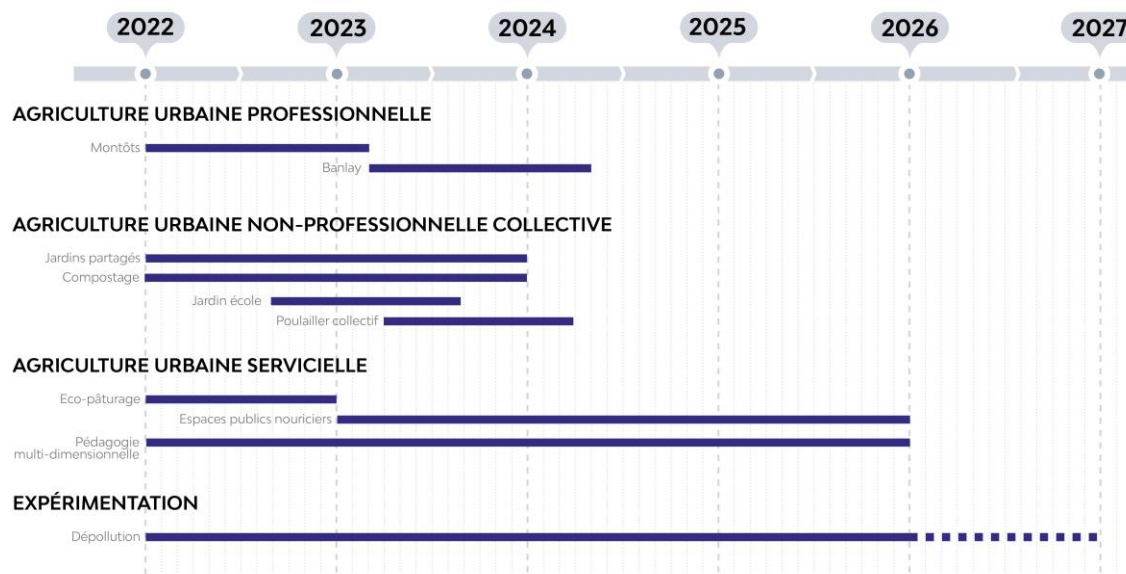
Les expérimentations auront également une visée pédagogique en y associant les établissements d'enseignement (lycée horticole, BPREA...) et les habitants du quartier

La réalisation de cette action sera conditionnée à l'octroi de financement.

Calendrier

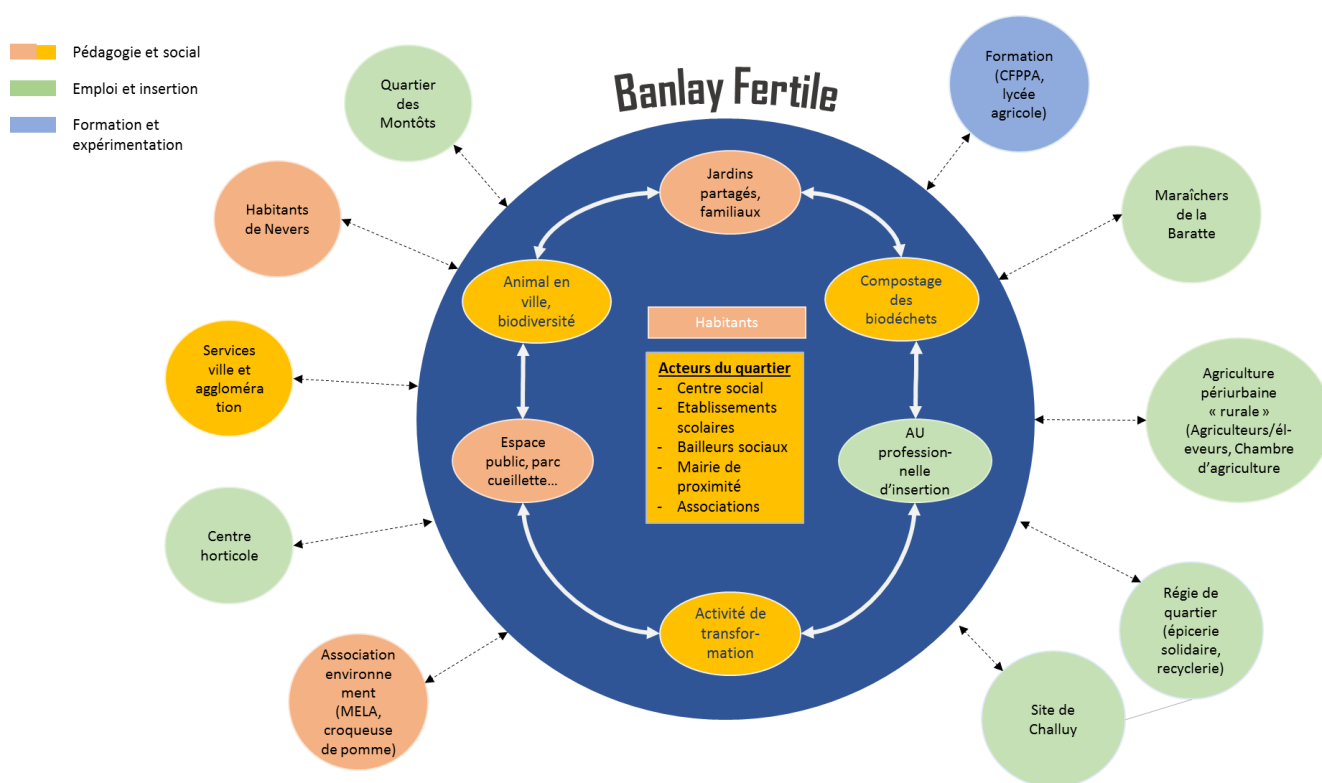


Déploiement « Banlay Fertile »



Ecosystemes des acteurs et partenaires

Un certain nombre de partenaires identifié a été associé à la phase de diagnostic et sont pour certains prêts à s'investir.



3. DIMENSION INNOVANTE

Par rapport à notre projet initial, nous avons re-questionné notre dimension innovante, et notre réflexion murissant, nous vous présentons les éléments d'innovation qui font sens à ce jour dans le cadre de Banlay Fertile.

Nouvelle organisation interne

- Elargissement des compétences de l'Equipe de travail - Synergie des expériences et des réflexions

Depuis le début de l'appel à projet, l'organigramme de cette partie des services de la ville a connu des évolutions. En effet, la réorganisation de la direction en Laboratoire des projets et des innovations a permis de créer un service dédié à la mise en œuvre de gros projets. Ce service nommé « Incubateur des projets durables » a désormais en charge des études comme le projet phare de la collectivité que constitue le renouvellement du Quartier du Banlay et notamment l'importante séquence « Banlay fertile ».

L'équipe de travail s'en trouve enrichie d'une directrice adjointe, chef de service, aguerrie dans le management participatif, l'arrivée de 2 nouveaux chefs de projets expérimentés, d'une nouvelle architecte et d'un jeune urbaniste ainsi que d'un ambassadeur de projet, originaire du quartier qui a pour mission de booster la participation citoyenne.

S'appropriant différentes thématiques du projet, ils viennent donc en renfort de la programmiste concentrée sur le Banlay Fertile, avec l'appui de l'éco-conseiller et de l'infographiste, tout en développant une méthode de travail transversale qui met en exergue la synergie des réflexions au profit d'un objectif commun avec également les directions associées comme la proximité, le service des espaces verts ainsi que la direction enfance jeunesse.

Prise en compte de la biodiversité avec l'intégration de végétaux labellisés « Végétal Local »

La collectivité s'intéresse à la marque « végétal » local qui présente nombreux avantages au service de la biodiversité.

En effet, La problématique globale de perte de biodiversité n'est pas une fatalité. C'est au niveau locale que des actions concrètes peuvent inverser la tendance et la ville de Nevers souhaite agir dans ce sens à travers ses aménagements paysagers. Le label « végétal local » crée depuis peu par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) un outil novateur qui permet de s'assurer de la traçabilité et de l'origine des végétaux pour permettre à la biodiversité de mieux s'approprier les espaces plantés.

En effet, l'utilisation de végétaux sauvages et locaux (prélevés durablement dans la région biogéographique) ont bénéficié d'une longue co-évolution avec la faune et la flore locales : ils contribuent ainsi au bon fonctionnement des écosystèmes auxquels ils sont inféodés.

Leur utilisation en plantation est bénéfique pour la résilience des écosystèmes, tout en s'appuyant sur des filières de collecte et production locales.

Une part importante des végétaux choisis pour le Banlay répondront à cette démarche notamment pour permettre la présence des auxiliaires de culture.

Etablissement de « contrats de culture »

La place importante du végétal souhaitée dans l'aménagement du quartier, y compris celui envisagé au sein de la démarche Quartier fertile, a initié une réflexion sur la sécurisation du volume et de la qualité des plants qui seront commandés. La volonté d'y intégrer du « végétal local » et des variétés fruitières diversifiées et adaptées au terroir, a conduit notre collectivité à tester un nouvel outil de mis en œuvre, à savoir l'élaboration d'un ou plusieurs contrats de culture.



L'intérêt de cette démarche repose sur les avantages mutuels que client (collectivité) et producteur (pépiniériste) peuvent bénéficier. En effet il s'agit d'une part de garantir à la collectivité les quantités des végétaux nécessaires au fil du projet, notamment pour des productions spécifiques fruitières et végétal local et d'autre part d'assurer aux pépiniéristes la vente de la production des plants qu'ils auront élevés entre temps.

Notre service marché a également été associé à la démarche et une première étape de sourcing est en cours actuellement pour identifier les capacités et la motivation des producteurs et pépiniéristes, souhaité le plus local possible, à répondre à cette nouvelle formule.

Initialisation d'une gestion alternative des eaux pluviales

Les évènements ponctuels de rues inondés lors de grosses précipitations et les capacités limités des réseaux ainsi que les besoins d'arrosage ont conduit à s'intéresser à une approche alternative de la gestion des eaux pluviales à l'échelle du quartier.

Cette réflexion intègre :

- D'une part, la gestion du pluvial des surfaces publiques notamment les eaux de ruissellement de voirie, à travers l'aménagement des espaces publics (création de noues végétalisées),
- D'autre part, la volonté de récupération des eaux de toiture à différents emplacements pour permettre l'arrosage de l'ensemble des plantations nourricières ainsi que des jardins collectifs dans le cadre du projet Banlay fertile.

Cet objectif permettra ainsi de préserver la ressource en réduisant fortement la consommation d'eau potable en la restreignant aux usages obligatoires (lavage des légumes) ou ponctuels.

Par ailleurs, la diversité des points de collecte des eaux de pluie permettra aussi de limiter les déplacements du véhicule d'arrosage, limitant les consommations de carburants (et donc de CO2) au stricte minimum.

Place importante de l'animal en ville, un sujet central dans ce quartier

En effet, il ne s'agira pas simplement de proposer une solution alternative des entretiens des espaces verts via l'éco-pâturage, ou encore de réduire les déchets grâce au poulailler.

Mais, plutôt de proposer aux habitants de renouer ce lien ancestral avec l'animal en le plaçant au cœur du projet.

Pour cela, nous envisageons une démarche global à l'échelle du quartier avec notamment la mise en place d'actions synergiques par la création d'un centre animalier :

- des actions de sensibilisation sur la biodiversité
- les trames vertes et bleues de notre territoire renforcées
- une mini ferme urbaine
- la création d'une antenne de l'hôpital de la Faune Sauvage
- la création d'un dispensaire pour animaux domestiques
- la création d'un cimetière animalier

A travers ces équipements, l'objectif sera de recréer du lien social grâce entre autre aux services écosystémiques rendus. La mise en place des composantes se fera au long cours selon l'avancée du programme de renouvellement urbain

4. MODELE ECONOMIQUE DU PROJET



Le modèle économique est joint en annexe.

5. FINANCEMENT

Financement obtenu

Nous avons obtenu l'attribution d'une enveloppe par la banque des territoires pour finances les études par le biais d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de nous accompagner dans la mise en œuvre du projet Banlay Fertile.

Ingénierie, études, animation	
attribué	financeur
65 000,00 €	CDC

Nous avons pu engager des études rappelées dans le tableau ci-après. Egalement, nous sommes en cours de demande d'un avenant à la convention initiale pour des besoins complémentaires suite aux résultats des études.

Ainsi, nous demandons le financement via l'enveloppe déjà obtenue pour des sondages de sols afin d'envisager d'autres fonciers que ceux visés au départ. Egalement, suite à la faisabilité du projet, nous aurons besoin de budget supplémentaire pour assurer les demandes et démarches nécessaires liés aux forages pour l'eau, et les analyses préalables à l'activité en agriculture biologique. Et puis, nous complétons les actions pédagogiques implicatives avec les bureaux d'études en direction des habitants du quartier.

Etudes engagées et conventionnées avec la Banque des Territoires		HT
Mission AMO sur la faisabilité de ban,lay Fertile et accompagnement vers la réalisation		61 775,00 €
Mission de diagnostic et d'expertise écologique		25 306,25 €
Total		87 081,25 €
Demande complémentaire formulée au financeur		
sondages de sols complémentaires		3 000,00 €
études et suivi pour la réalisation de forages		5 000,00 €
réalisation d'analyse biologiques des sols pour l'activité professionnelle		750,00 €
interventions d'implication citoyenne sur la partie diagnostic écologique		1 250,00 €
Total		10 000,00 €

Demande de financement



Famille de dépenses	Objet de la dépense (descriptif et prix HT)
En études et missions d'ingénierie	<p>Etudes pour expérimentation dépollution des sols (100 000€)</p> <p>Formation agent ville éco-pâturage (700 €)</p>
En investissement	<p>Investissements ville de Nevers : 822 800 €</p> <p>Préparation des terrains destinés à l'activité agricole : 152 000 € Les Montôts (92 000 €) Le Banlay : (60 000 €)</p> <p>Infrastructures AU non professionnelle : 77 800 € Jardins partagés (66 000 €) Jardin écoles (11 000 €) Poulailler collectif (800 €)</p> <p>Infrastructures AU servicielle : 158 000 € Espaces publics nourriciers (18 000 €) Eco-pâturage (15 000 €) Pédagogie et communication (125 000 €)</p> <p>Matériel de production AU non professionnelle et servicielle : 35 000 € Espaces publics nourriciers (10 000 €) Jardins partagés (15 000 €) Jardin école (10 000 €)</p> <p>Animal en ville : 400 000 € Bâti pour antenne HFE Achat (60 000 €) Travaux (140 000 €) Création centre animalier (200 000€)</p> <p>Investissements porteur de projet : 136 100 €</p> <p>Amendement terrain : 38 273 €</p> <p>Matériel de production : 87 139 € Mutualisé (35 790 €) Maraîchage Montôts (32 100 €) Fleurs coupées Banlay (5 575 €) Pépinière (13 674 €)</p> <p>Matériel de gestion et de communication : 6 000 € Marge d'erreur investissement : 4 657 €</p>
En personnel	<p>Dépenses de personnel Ville de Nevers : 120 000 €</p> <p>Animateur projet d'agriculture urbaine - CDI - 1 ETP sur 2 ans : 60 000 €</p> <p>Coordinateur projet d'agriculture urbaine - CDI - 1 ETP sur 2 ans : 60 000 €</p> <p>Dépenses de personnel porteur de projet : 46 250 €</p> <p>Encadrant technique - CDI - ½ ETP en 2022 (20 000 €)</p> <p>Animateur / commercial - CDI - 1/4 ETP en 2022 (8 750 €), ½ ETP en 2023 (17 500 €), soit 26 250 €</p>

Famille de dépenses	Assiette €HT de financement	Montant de financement sollicité	Autres cofinancements prévisionnels (y compris fonds propres du MOA)
En études et missions d'ingénierie	100 700 €	50 350 €	
En investissement	958 900 €	479 450 €	
En personnel	166 250 €	83 125 €	
Total	1 225 850 €	612 925 €	

Détail des dépenses par actions:-

L'ensemble des prix ci-dessous sont indiqués en hors-taxes.

Le plan d'action se décline en trois axes :

1. Agriculture urbaine professionnelle

Action 1.1 : Réhabilitation des fonciers destiné à l'activité agricole – Les Montôts

- Investissements nécessaires à la préparation des terrains destinés à l'activité agricole pour la mise à disposition au porteur de projet : défrichage des parcelles, forages, raccordement réseaux eau et électricité, clôture...
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 92 000 € HT
- Calendrier : T1 2022 – T2 2022

Action 1.2 : Réhabilitation des fonciers destiné à l'activité agricole – Le Banlay

- Investissements nécessaires à la préparation des terrains destinés à l'activité agricole pour la mise à disposition au porteur de projet : défrichage des parcelles, forages, raccordement réseaux eau et électricité, clôture...
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 60 000 € HT
- Calendrier : T4 2022 – T2 2023

Action 1.3 : Amendement des fonciers destiné à l'activité agricole

- Investissements nécessaires à l'amendement des sols (au regard des analyses de sols réalisés en T1 2021) sur lesquels une activité agricole pleine terre sera réalisée : terre végétale, compost, structurant...
- Financeur : Porteur de projet
- Budget estimé : 38 300 € HT
- Calendrier : T1 2022 – T4 2023

Action 1.4 : Matériel de production et de gestion pour l'activité agricole

- Investissements nécessaires à l'achat de matériel agricole et de gestion mutualisé ou non entre les sites de production : véhicules, outils et machines agricoles, petits matériels...
- Financeur : Porteur de projet
- Budget estimé : 97 800 € HT
- Calendrier : T1 2022 – T4 2023

2. Agriculture urbaine non professionnelle

Action 2.1. : Réhabilitation et aménagement des fonciers destinés à accueillir les jardins partagés et remise à niveau des jardins en partage existants

- Investissements relatifs à la préparation des terrains destinés aux jardins en partage (défrichage, amendements, raccordement réseaux eau et électricité, clôture...) et aux matériels (cuve de récupération d'eau, abri de jardin, mobilier, carré potager, dispositifs auxiliaires de culture matériel de production...) destinés aux jardins en partage futurs et existants.
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 81 000 €
- Calendrier : T2 2022

Action 2.2. : Réhabilitation et aménagement des fonciers destinés à accueillir les jardins écoles

- Investissements relatifs à la préparation des fonciers destinés à accueillir les jardins écoles (défrichage, amendements, raccordement réseaux eau et électricité, clôture...) et aux matériels (cuve de récupération d'eau, abri de jardin, mobilier, carré potager...).
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 21 000 €
- Calendrier : T2 2022
-

Action 3.3. : Installation de poulaillers sur le quartier du Banlay

- Investissements nécessaires à l'installation de poulaillers (enclos, poulailler structure bois, poules 18 semaines ...).



- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 800 €
- Calendrier : T3 2022

3. Agriculture urbaine servicielle

Action 3.1. : Réhabilitation et aménagement des fonciers destinés à accueillir les espaces publics nourriciers

- Investissements relatifs à la préparation des fonciers destinés à accueillir les espaces publics nourriciers (défrichage et nettoyage du terrain, amendements ...), aux matériels (mobillier, petits matériels de production ...) et aux intrants (plants, fertilisation ...).
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 28 000 € HT
- Calendrier : T4 2023

Action 3.2. : Pédagogie et communication

- Investissements nécessaires aux créations de parcours, aux animations pédagogiques et aux dispositifs de communication autour de l'agriculture urbaine non-professionnelle et servicielle (affichage, matériel atelier...) et aux aménagements relatifs à la cuisine mobile.
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 125 000 €
- Calendrier : T3 2022

Action 3.3. : Installation de moutons au centre horticole de la Ville de Nevers

- Investissements relatifs à l'installation de moutons au centre horticole de la Ville de Nevers pour entretenir de manière écologique les espaces verts de la ville (clôture amovible, moutons réformés, remorque bétail ...).
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 15 000 €
- Calendrier : T4 2021 - T1 2022

Action 3.4. : Formation de l'animateur projet à l'écopâturage

- Etudes relative à la formation d'un agent technique à l'écopâturage par un prestataire externe.
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 700 €
- Calendrier : T1 2022

4. Expérimentations liées à la dépollution des sols

Action 4.1. : Etude et expérimentation dépollution des sols

- Etude et mise en place d'expérimentations en lien avec un bureau d'étude pendant 3 ans de dépollution des sols (phyto-rémediation, phyto-rémediation assistée/associée, filtrage noues...).
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 100 000 €
- Calendrier : T2 2022 – T2 2025

5. Animal en ville

Action 5.1. : Achat du bâti pour l'annexe de l'hôpital de la faune sauvage

- Investissements relatifs à l'achat du bâti sur le quartier du Banlay pour y installer l'annexe de l'hôpital de la faune sauvage
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 60 000 €
- Calendrier : T3 2022
-

Action 5.2. : Travaux du bâti pour l'annexe de l'hôpital de la faune sauvage



- Investissements relatifs aux travaux du bâti sur le quartier du Banlay pour y installer l'annexe de l'hôpital de la faune sauvage
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 140 000 €
- Calendrier : T2 2023-T2 2024

Action 5.3. : Création d'un centre animalier

- Investissements relatifs aux travaux d'aménagement et de construction du centre animalier (enclos, abris, stockage, équipement, signalétique,...)
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 200 000 €
- Calendrier : T4 2023 T4 2025

6. Suivi, coordination et animation du projet (dépenses de personnel)

Action 4.1. : un(e) animateur(rice) projet d'agriculture urbaine

- Un poste sera créé afin de suivre et d'animer les activités pédagogiques des agricultures urbaines ainsi que gérer l'activité d'écopâturage.
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 60 000 €
- Calendrier : T1 2022 – T1 2024

Action 4.2 : un(e) coordinatrice agriculture urbaine

- Un poste sera créé afin de mettre en œuvre la dynamique partenariale, coordonner les acteurs et les actions, et suivre l'ensemble des projets d'agriculture urbaine non-professionnel et professionnels..
- Financeur : Ville de Nevers
- Budget estimé : 60 000 €
- Calendrier : T1 2022 – T1 2024

Action 4.3. : un(e) encadrant(e) technique activité agricole

- Un poste sera créé afin de gérer et conduire l'exploitation maraichère pour assurer les objectifs de production (gestion du plan de culture, suivi de la production, gestion des stocks...) et d'organiser, d'encadrer et de coordonner les salariés en parcours d'insertion travaillant sur l'activité agricole.
- Financeur : Porteur de projet
- Budget estimé : 20 000 € (½ ETP)
- Calendrier : 2022

Action 4.4. : un(e) animateur / commercial activité agricole

- Un poste à mi-temps sera créé afin d'animer les activités connexes à l'activité agricole (ateliers jardinage, ateliers de sensibilisations, cueillette...) et s'occuper de la partie commerciale (prospection, gestion du portefeuille client et des stocks, ...).
- Financeur : Porteur de projet
- Budget estimé : 26 250 €
- Calendrier : 1/4 ETP en 2022 (8 750 €), ½ ETP en 2023 (17 500 €), soit 26 250 €

